



Indemnisation par la sarvi

Par **philippe**, le **26/04/2012** à **21:30**

Bonjour,

J'ai déposé un dossier à la SARVI et celui a été refusé sous prétexte que j'avais déjà fait appel à un huissier.

Je n'ai rien perçu du côté de cet huissier.

La SARVI a-t-elle de droit de faire cela svp ?

Merci.